



PROCEDURE DE DEPOT DE DECHETS D'AMIANTE Territoire : SICTOM Loir et Sarthe (49)

Entre le :

SICTOM Loir et Sarthe

103 rue Charles Darwin

49125 TIERCE

Tél. : 02 41 37 56 89 - Fax : 02 41 37 56 88

www.sictomls.fr

Mail : sictom@loir-sarthe.fr

Et :

M :

Domicilié :

Tél :

Mail :

Préambule

L'amiante, matériau minéral naturel fibreux, pur ou incorporé dans des produits, a été largement utilisé dans les bâtiments et dans les équipements industriels au cours du XXème siècle, en raison de ses propriétés exceptionnelles de résistance à la chaleur, ses qualités d'isolant thermique ou phonique, associées à de bonnes performances mécaniques.

La mise en évidence des risques graves pour la santé que l'amiante peut faire encourir, par inhalation de fibres très fines (poussières) a conduit les pouvoirs publics à prendre des mesures de plus en plus strictes puis à en interdire toute utilisation.

La fabrication, la transformation, la vente, l'importation, la mise sur le marché national et la cession, à quel que titre que ce soit des produits contenant de l'amiante sont maintenant interdits en France.

Devant le nombre important de produits anciens encore en place dans les bâtiments et afin d'offrir ce service aux usagers de son territoire, particuliers uniquement, le Sictom Loir et Sarthe a décidé d'accepter des déchets contenant de l'amiante en déchèteries sous réserve que toutes les conditions fixées ci-dessous soient scrupuleusement respectées.

Le SICTOM Loir et Sarthe

- Organise des opérations ponctuelles de collecte de déchets d'amiante sur ses 4 déchèteries (1 fois/an/déchèterie), situées à Chateauneuf, Durtal, Seiches et Tiercé dans le respect de la réglementation et avec un nombre limité de déposants par opération.
- Délivre gratuitement à tout particulier s'étant inscrit auprès du SICTOM Loir et Sarthe un big-bag adapté à la collecte des déchets amiantés. Le Big-Bag permet de stocker et transporter les plaques de fibrociment, tuyaux, bardages, gaines amiante-ciment, dallages en amiante liée. Les caractéristiques de ce contenant sont les suivantes :

Charge Maximale Utile : 1000 kg,

Coefficient de sécurité : 5/1 (garantie pour une utilisation)

Dimensions 2600 X1200 X 300 mm

OU 910 x 910 x 1090 mm

Ce big-bag est distribué au domicile de l'utilisateur lors du contrôle des matériaux à déposer.

- Délivre gratuitement, à tout particulier s'étant inscrit auprès du SICTOM Loir et Sarthe deux masques
 - o Le premier sera distribué pendant la dotation du big bag pour que le particulier puisse l'utiliser lorsqu'il dépose ses déchets amiantés dans le contenant mis à sa disposition
 - o Le second sera distribué, à l'entrée de la déchèterie, le jour de la collecte, lorsque le particulier apportera ses déchets amiantés confinés dans son big bag.
- Accepte les dépôts uniquement de particuliers du territoire dans la limite du contenant livré.
- Donne suite au dépôt en remettant le jour de la collecte une attestation à l'usager sur l'évacuation de ses déchets.
- Pour information : la filière actuelle de traitement, pour le SICTOM Loir et Sarthe, est la suivante : centre de stockage agréé BRANGEON Services – Route de Montjean – BP46 – 49620 La Pommeraye

Le particulier s'engage à :

- Se rendre disponible en journée, sur RDV à prendre par le Sictom Loir et Sarthe, pour permettre le contrôle des déchets à déposer et recevoir le masque et le big-bag, préalable indispensable au dépôt.
- Respecter l'horaire exact pour le dépôt de ses déchets en déchèterie (faute de respect de cet horaire, l'apport sera refusé)

JOUR DU RDV	Samedi ...
HEURE DU RDV
LIEU DE RDV	Déchèterie

- Informer le Sictom Loir et Sarthe en cas d'impossibilité d'honorer ce rendez-vous, au minimum 48 heures avant la date de dépôt
- Utiliser obligatoirement à son domicile le big-bag, pour y stocker ses déchets amiantés en étant équipé du premier masque.
- Laisser accessibles et visibles les sangles de levage du big bag (cf schéma ci-dessous)



- Accéder à la déchèterie avec son badge d'accès
- S'équiper du second masque remis à l'entrée de la déchèterie, avant d'accéder au périmètre de collecte. À défaut, rester dans le véhicule fermé au sein du périmètre de collecte.
- Déposer le masque dans le contenant mis à disposition en sortie du périmètre de collecte

- Pour information : réglementairement, l'opération de collecte ne peut excéder 2h30 d'exposition pour les salariés manipulant l'amiante. Aucun retard ne peut être toléré.

Fait à Le.....

Pour le Sictom Loir et Sarthe

Le déposant

En cas de non-respect d'une des clauses de la présente procédure, le Sictom Loir et Sarthe se réserve le droit de refuser l'accès de la déchèterie au déposant